



HAL
open science

**“ Les bâties du comté de Savoie et du nord Dauphiné au
XIV e siècle. Essai de terminologie d’après les sources
comptables ”**

Alain Kersuzan, Ciham Umr

► **To cite this version:**

Alain Kersuzan, Ciham Umr. “ Les bâties du comté de Savoie et du nord Dauphiné au XIV e siècle. Essai de terminologie d’après les sources comptables ”. Bastida - les bâties dans l’espace selphino-savoyard au moyen âge, Dec 2020, Grenoble (en ligne), France. halshs-03723403

HAL Id: halshs-03723403

<https://shs.hal.science/halshs-03723403v1>

Submitted on 14 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Les *bâties* du comté de Savoie et du nord Dauphiné au XIV^e siècle.

Essai de terminologie d'après les sources comptables »

Alain Kersuzan, chercheur au CIHAM UMR 5648, Lyon

Il est assez difficile de donner une définition unique et absolue du mot *bastita* ou *bastida* que l'on trouve dans les textes des différentes entités administratives et fiscales des principautés savoyardes et dauphinoises à la fin du XIII^e et durant tout le XIV^e siècle. Ces termes désignent souvent des fortifications de frontières, proches de puissants châteaux - centres de châtelles - dont elles dépendent. Mais ils sont également employés avec d'autres acceptions. Par ailleurs, sans que rien n'ait changé ou évolué dans leurs fonctions ou dans leur statut, certains de ces édifices, d'abord nommés *bâties*, sont appelés châteaux au fil du temps. C'est cet imbroglio terminologique que cet article va tenter de comprendre et d'éclaircir.

Les deux espaces géographiques sur lesquels a été menée l'enquête sont ceux de la plaine de l'Ain, située entre cette rivière et le bas Bugey, depuis Pont-d'Ain - au nord - jusqu'au Rhône (**fig. 1**) et le nord du Grésivaudan qui - entre les massifs de la Chartreuse et de Belledonne, au sud de Montmélian - est une partie de la moyenne vallée de l'Isère (**fig. 2**). C'est dans ces régions que la guerre qui opposa, de 1282 à 1355, les comtes de Savoie aux dauphins de Viennois ainsi qu'à leurs alliés et vassaux respectifs, fut la plus âpre¹. Elles étaient toutes deux des zones de contacts et de passages et chacun des princes voulait en avoir la possession ou pour le moins le contrôle. Pour se faire, nombre de fortifications rapidement mises en œuvre et construites à moindre frais avec des matériaux légers furent édifiées aux limites plus ou moins établies des territoires voire-même au-delà. Ces constructions étaient appelées *bâties*.

LES SOURCES MANUSCRITES ET ARCHEOLOGIQUES

Les écrits pragmatiques qui ont servis pour cette communication sont principalement les comptes savoyards et dauphinois des châtelles, des péages et ceux des œuvres civiles et militaires ainsi que les ont nommés R.-H. Bautier et J. Sornay². Les textes savoyards sont écrits en latin sur des peaux de parchemin cousues l'une à l'autre pour former un rouleau³. Les manuscrits dauphinois ont également été rédigés en latin, mais sur des feuilles de papier reliées en registres dans lesquels

1 Alain KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey - Les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné 1282- 1355*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2005, p. 19-107 ; Hervé TARDY, *Le Grésivaudan au Moyen Âge*, Annecy, Historicone, 2006.

2 Robert-Henri BAUTIER et Jeanine SORNAY, *Les sources de l'histoire économique et sociale au Moyen Âge*, Paris, éditions du CNRS, 1971, vol. 2.

3 Ceux relatifs à la Bresse et au Bugey sont conservés aux archives départementales de la Côte-d'Or, à Dijon sous la cote B. Ceux concernant la Savoie se trouvent aux archives départementales de la Savoie, à Chambéry, sous la cote SA. Les registres des entités administratives du baillage de La Tour-du-Pin sont aux archives de l'Isère, à Grenoble, sous la cote 8B. Les comptes des trésoriers généraux sont conservés à Turin, à l'archivio di stato di Torino, sous la cote inv.16.

l'ensemble des entités fiscales - châtelainies, cellérieres, péages - d'un même baillage, en l'occurrence celui de la Tour-du-Pin⁴ est regroupé.

Les textes savoyards

La plupart des rouleaux savoyards relatifs aux châtelainies contiennent plusieurs comptes successifs qui ont généralement été tenus par le même officier. Les plus anciens datent de 1275 et courent parfois jusqu'au milieu du XVI^e siècle. Leur structure est bi-partite, c'est-à-dire qu'après l'ensemble des recettes viennent les dépenses qui débutent toujours par les travaux du château ou d'une *bâtie*⁵. C'est ainsi que les comptes de la châtelainie de Saint-Rambert font état, au fil des exercices allant de 1312 à 1318, des dépenses pour la reconstruction en pierre de la *bâtie* de Luisandre (**fig 3**). Celles-ci couvrent, durant plus d'un compte, plusieurs peaux de parchemin relatant par le menu les travaux, leurs coûts et même le nom des maîtres artisans qui les ont effectués⁶.

Pour les *bâties* du Grésivaudan, c'était exclusivement le châtelain-bailli savoyard de Montmélian qui avait la responsabilité financière et architecturale des constructions des *bâties*, comme celle de Molettes⁷, des Mortes⁸ et du Mont-Briton⁹ (**fig. 2**). Celui de Chambéry s'occupait des autres châteaux tel celui des Marches¹⁰.

L'ensemble des châteaux - centres de châtelainie - fonctionnait en réseau à l'intérieur d'un baillage aussi bien en Savoie qu'en Dauphiné¹¹. Ainsi, d'autres châtelains pouvaient contribuer aux financements des constructions en payant ou en envoyant des matériaux ou des ouvriers vers la

4 Tous ces comptes sont consultables en ligne sur les sites *castellanie.net* pour la Bresse, le Bugey et une partie de la Savoie, sur le site des archives de Savoie et *Gemma cnrs* pour les registres de la Tour-du-Pin.

5 Pour ce qui est du contenu des comptes de châtelainies voir, Jean-Louis GAULIN et Christian GUILLERE, « Des rouleaux et des hommes ; premières recherches sur les comptes de châtelainies savoyardes », *Études savoisiennes*, 1 (1992), p. 50-109. Pour ce qui concerne la tenue et les rendus de ces comptes voir, Alain KERSUZAN, « Des châteaux et leurs rouleaux. Les comptes des châtelainies savoyardes aux XIII^e et XIV^e siècles » dans Anne-Marie COCULA et Michel COMBET (dir.), *Château, livres et manuscrits IX^e - XX^e siècles, actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord*, sept. 2005, Pessac, Ausonius, 2006, p. 41-58 ; Alain KERSUZAN, « Registres de papier et rouleaux de parchemin. Étude comparative de la forme et de l'usage des comptes de châtelainies et de péages dauphinois et savoyards, du milieu XII^e au milieu du XIV^e siècle » dans, Laurent PERRILLAT (éd.), *La Savoie et ses voisins dans l'histoire de l'Europe, Actes du 43^e congrès des Sociétés Savantes de Savoie*, Annecy, 2010, p. 37-50 ; Alain KERSUZAN, « Le financement des fortifications savoyardes pendant la guerre contre le Dauphiné (1282-1355) », dans Julien COPPIER et Hélène MAURIN-LARCHER (éd.), *Aux sources de l'histoire des châteaux, Actes de la journée d'étude d'Annecy*, déc. 2015, Annecy, 2016, p. 42 - 50.

6 Dijon, AD de Côte-d'Or, B 9740 (8), p. 13-14, c. c. Saint-Rambert, 1312 ; *Ibidem*, B 9740 (9), p. 17-18, 1312-1314 ; *Ibidem*, B 9741 (1), p. 5-7, 1315-1316 ; *Ibidem*, B 9741 (2), p. 13-15, 1316-1317 ; *Ibidem*, B 9741 (3), p. 22-23, 1317-1318.

7 Chambéry, AD de la Savoie, SA 9325 (1), p. 4, c. b. Savoie, 1285-1286 ; *Ibidem*, SA 9325 (3), p. 10, 1287. ; *Ibidem*, SA 9327 (1), p. 3, 1292-1293.

8 Chambéry, AD de la Savoie, SA 9330, p. 6, c. b. Savoie, 1300.

9 Chambéry, AD de la Savoie, SA 9334 (1), p. 6 & 7, c. b. Savoie, 1312-1313 ; *Ibidem*, SA 9334 (2), p. 15, 1314-1315.

10 Chambéry, AD de la Savoie, SA 7672 (3) p. 11, c. c. Chambéry, 1301.

11 A. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey...*, p. 109-178.

bâtie en construction¹². Les aides ainsi faites figurent dans la partie des paiements des châtelainies participantes et se retrouvent dans les recettes extérieures (*forisseca*) ou des apports en matériaux du châtelain en charge de la construction¹³.

Les comptes d'œuvre sont des comptes spécifiques à la construction d'édifices civils ou militaires. Ils sont constitués à partir de l'argent émanant d'une multitude de sources. Revenant-bon d'autres entités fiscales et administratives, emprunts comtaux, paiements en avance de plusieurs années de droits sur les marchés, etc. etc. Leur structure est identique à celle des châtelainies. Ce type de compte n'est pas spécial à la construction des *bâties*. On les retrouve aussi pour les constructions *ex nihilo* de châteaux (Pont-d'Ain, Ambronay). Dans tous les cas, du moins pour la Bresse et le Bugey, excepté toutefois les cas de Luisandre, et en partie celui de Rémens, le châtelain qui tient ces comptes n'est jamais celui de la châtelainie sur laquelle est construite la fortification. Le chantier de la *bâtie* du Mont Curnil - près de Nantua en 1308 - fut géré et organisé par le châtelain de Lompnes, non par celui de Châtillon-en-Michaille. Celui de Gironville, en 1324, était administré par le châtelain de Saint-André-en-Revermont, non par celui d'Ambronay. C'est le péager de Saint-Germain qui s'occupa du chantier de Rémens en 1345¹⁴. (**fig. 1**). Ce fut un moine de l'abbaye qui reçut les fonds et qui paya la fin des travaux de la grande tour à Ambronay¹⁵.

Les comptes des receveurs généraux se présentent comme ceux des châtelainies et des œuvres civiles et militaires, mais les renseignements que l'on peut en tirer sont nettement moindres. Néanmoins on y apprend la construction plus ou moins détaillée d'autres *bâties* comme celles de La Perrière¹⁶ qui précéda celle du Mont-Briton dans le Grésivaudan ou celle de Murs-Gelignieux, à la pointe méridionale du Bugey en 1299¹⁷. A l'instar des autres comptes, il nous est indiqué les dates et la cible des multiples chevauchées de saccages et ravages effectuées dans les terres ennemies depuis ces *bâties* ainsi que la fabrication de multiples engins d'artillerie pour les défendre.

Ces différents types de comptes étaient mis en œuvre conjointement et en complément de chacun. Mais la gestion de leurs produits n'était pas regroupée sous l'autorité du seul châtelain. Les comptes d'œuvre et ceux des receveurs étaient organisés et tenus en marge de ceux de la châtelainie et les

12 Dijon, AD de Côte-d'Or, B 10148, p. 4, c. c. Treffort, 1299-1300 ; *Ibidem*, B 9522 (2), p. 5, c. c. Saint-André-en-Revermont, 1300-1301 ; *Ibidem*, B 9164, p. 4, c. c. Pont-de-Vaux, 1348-1349 ; *Ibidem*, B 9742 (10), p. 49, c. c. Saint-Rambert, 1324-1325 ; *Ibidem*, B 8058 (1), p. 5, c. c. Jasseron, 1324,-1325.

13 A. KERSUZAN, « Le financement des fortifications savoyardes ... », p. 42 - 50.

14 Dijon, AD de Côte-d'Or, B 9597, (4), p. 13, c. o. pour Rémens, 1345 ; *Ibidem*, B 7442, c. o. pour Rémens, 1345-1346.

15 Dijon, AD de Côte-d'Or, B 6687, c. o. pour Ambronay, 1318.-1319.

16 Turin, Archivio di Stato di Torino, inv. 16, rouleau 3, 1310-1312 ; Un compte de la châtelainie de Montmélian en fait une seule et brève fois état, Chambéry, AD de la Savoie, SA 9333, p. 28, 1312-1313.

17 Turin, Archivio di Stato di Torino, inv. 16, rouleau 2, p. 5, 1299-1301.

versements qui y sont inscrits, étaient directement faits aux maîtres artisans ou aux vendeurs des matériaux.

Les textes dauphinois

Ils sont nettement moins nombreux, moins détaillés et plus tardifs (1312) que ceux du comté de Savoie, mais leurs apports quant aux constructions de *bâties* et aux opérations militaires ne manquent pas d'intérêts et viennent heureusement compléter les informations savoyardes. Ils donnent la contrepartie de la politique territoriale et militaire de leur ennemi et permettent de suivre et comprendre la stratégie guerrière des deux principautés qui, au-final, était identique.

Les comptes de châtelainies, des cellérieres, des péages et ceux du baillage de La Tour-du-Pin consignés dans les registres, sont les seuls écrits dauphinois qui ont pu être consultés. Ils font état de la reconstruction en pierre de la *bâtie* des Allymes¹⁸, et du chantier de la *bâtie* du mont de Saint-Denis (Pont-de-Chausson)¹⁹ (**fig. 1**) ainsi que des événements militaires qui ont entourés ces fortifications. Il est remarquable que toutes ces informations forment le pendant exact de celles données dans les comptes savoyards par le témoignage des attaques fomentées contre ces chantiers²⁰ dont les dates de construction sont ainsi précisément confirmées.

Autres textes

Les sires de Thoire-Villars ont également construit des *bâties* comme celle de Corlier dans le bas Bugey en 1330, mais les comptes - écrits en franco-provençal - de cette seigneurie n'apparaissent qu'à partir de 1336, après le traité de Chapareillan (1334). Celui-ci résolvait beaucoup de litiges dans le Bugey et la fonction militaire de ces édifices devint moins importante. C'est ce qui explique leur quasi absence dans ces textes apparus après la résolution partielle des conflits.

Les sources archéologiques

Beaucoup de *bâties* ont été détruites ou abandonnées, parfois quelques mois ou quelques années après leur construction. Cependant il en est resté quelques vestiges et certaines ont été l'objet de fouilles archéologiques programmées comme Gironville²¹ ou Vieu-sous-Varey²². D'autres comme

18 Grenoble, AD de l'Isère, 8B254, f. 15v, c. c. du Colombier, 1313 ; *Ibidem*, f. 42, c. c. Saint-Germain, 1312-1313 ; *Ibidem*, 8B255, f. 6v, c. c. Crémieu, 1312-1314 ; *Ibidem*, 8B255bis, f. 5v, c. cel. Saint-Sorlin, 1313-1314. et *alii*.

19 Grenoble, AD de l'Isère, 8B263, f. 14v, compte de la cellérierie de La Tour-du-Pin, 1323-1324.

20 Dijon, AD de Côte-d'Or, B9582 (5), p. 18, c. c. Saint-Germain, 1324-1325. *Ibidem*, B 9582 (2), p. 14, compte d'inventaire Saint-Germain, 1322-1323,

21 Jean-Michel POISSON, « La bastide de Gironville à Ambronay » dans *Châteaux de terre, de la motte à la maison forte*, Décines, 1988, p. 61-64 ; *Ibidem*, « Recherches archéologiques sur un site fossoyé du XIV^e siècle : La bastide de Gironville », dans *Château-Gaillard*, XII, 1984, p. 225-236. Voir *infra* la communication relative à cette *bâtie*.

22 Franck GABAYET. *La bâtie de Vieu-sous-Varey*, rapport de fouilles, Inrap, 2018.

Luisandre²³, ou le mont Curnil dont les vestiges sont encore bien visibles, ont été sujettes à des relevés topographiques. Les Allymes, étudiées par L. D'Agostino et E. Chauvin-Desfleurs²⁴ ont été remaniées et sont devenues de véritables petits châteaux dont le rôle historique et l'intérêt archéologique sont désormais sacrifiés à la peste touristique.

Grace à l'archéologie, il a pu être vérifié la juste mesure des longueurs et épaisseurs des défenses données par les textes. La longueur des fossés à Gironville correspond à celle donnée par les comptes. À Luisandre l'épaisseur des murs est exactement celle inscrite sur les parchemins de Saint-Rambert. Les textes indiquent avec précision qu'il était employé « des toises (1,88 m) et des pieds (31cm) à la mesure du seigneur »²⁵. Il y avait 5 pieds d'épaisseur pour Luisandre soit 1,25 m qu'il a été très facile de retrouver par les trous de boulines traversants.

L'archéologie est également intervenue dans la localisation de certaines de ces *bâties*. Celle de Vieu-sous-Varey était succinctement connue par les textes savoyards, mais rien n'indiquait, pas même approximativement, sa position géographique. Plusieurs prospections avaient été réalisées aux environs du château de Varey et du village de Vieu. Toutes avaient été vaines. C'est un diagnostic archéologique de grande ampleur, réalisé en 2017 par D. Mazuy et *alii*, qui a révélé des indices d'occupation avant que soient entreprises les fouilles qui ont mis à jour les vestiges de la *bâtie*²⁶.

Malgré sa très courte durée d'existence, la bâtie de Gironville était surtout connue grâce aux textes, en particulier un compte d'œuvre publié par P. Cattin²⁷. La similitude des éléments topographiques donnés par le compte et ceux sur le terrain a permis le rapprochement des données, car le site avait très tôt changé de nom et la nature des terrassements avait été oubliée. Les fouilles dirigées par J.-M. Poisson au début des années 1980, ont révélé de manière précise un modèle architectural que les comptes suggèrent pour beaucoup d'autres *bâties*.

Les deux types de sources se recoupent, se répondent et s'illustrent réciproquement offrant ainsi aux archéologues et aux historiens de riches enseignements quant à ces fortifications qui témoignent pour partie de la façon dont se faisait la guerre au Moyen Âge.

23 Laurent D'AGOSTINO et Evelyne CHAUVIN-DESFLEURS, *Les fortifications médiévales de Saint-Rambert-en-Bugey (Ain) Le château de Cornillon et la bâtie de Luisandre*, Rapport de Prospection thématique, Atelier d'Archéologie Alpine, 2017.

24 Laurent D'AGOSTINO et Evelyne CHAUVIN-DESFLEURS, *Ambérieu-en-Bugey, Château des Allymes, la tour carrée et le logis*, Résultats scientifiques et inventaires, Éveha, 2 vol., 2017.

25 Alain KERSUZAN, « La mesure standardisée des toises de construction dans les châteaux forts du comté de Savoie fin XIII^e - fin XIV^e siècle », *Cahiers de métrologie*, 24-25 (2006-2007), *La Mesure, espaces, hommes et techniques, Actes de la journée d'étude du CFMH à Paris, Sorbonne*, déc. 2006, p. 21 - 28.

26 F. GABAYET, *La bâtie de Vieu-sous-Varey...*

27 P. CATTIN, « Le compte de construction de la bastide de Gironville près d'Ambérieu-en-Bugey (1323-1325) », *Cahiers René de Lucinge*, 22 (1979), p. 2-18.

LES *BÂTIES*, DES FORTIFICATIONS DE FRONTIÈRE...

Les *bâties*, dans les textes savoyards et dans ceux du Dauphiné sont présentées et décrites comme étant des fortins avancés, aux fonctions uniquement guerrières, dépendant en tout d'un château, centre d'une châtelainie sur le mandement duquel elles se situaient. Le châtelain de ce pôle administratif, juridique et fiscal y nommait à son choix un lieu-tenant (*locum tenens*) appelé parfois gardien (*custodiarus*). Il payait les soldes de la petite garnison, fournissait les vivres, les armes et les munitions, les renforts en hommes quand cela était nécessaire. Il assurait l'entretien architectural des défenses et organisait - sur ordre du bailli - les opérations guerrières ayant lieu à partir d'elles. Aucun pouvoir n'était fixé sur celles-ci et le lieu-tenant n'avait pas de responsabilité sociale, économique ou juridique. Il n'avait pas de droits à percevoir, ni de comptes à tenir et s'il lui arrivait de capturer un délinquant, il le livrait à son châtelain.

Toutes les *bâties* étaient le fait des princes, mais plusieurs furent édifiées sur leur ordre par leurs alliés et vassaux avec, avec à chaque fois, leur aide financière et la protection militaire du chantier. Ainsi en 1323, le sire de La Palud en fit construire une à Saint-Maurice-de-Rémens avec le soutien du dauphin²⁸. Le sire de Beaujeu fut largement aidé par le comte de Savoie pour celles de Bourg-Saint-Christophe en 1327²⁹ et de Rillieux en 1339³⁰.

Marquer, contrôler et défendre un territoire

Les *bâties* étaient construites aux marches des territoires, car elles avaient pour fonction de marquer, contrôler et défendre les limites des mandements. Leur construction intervenait toujours à la suite d'une modification des zones frontalières opérée selon deux moyens qui généraient la construction immédiate d'une ou plusieurs *bâties*.

Le premier de ces moyens consistait en l'accapuration par l'un des belligérants d'un petit territoire ou d'une part de celui-ci situé aux confins généralement mal définis entre deux seigneuries ou châtelainies. L'accapuration était matériellement marquée par la construction d'une *bâtie*. Ce principe constituait une part de la stratégie guerrière - plus savoyarde que dauphinoise - du grignotage territorial utilisé durant la guerre delphino-savoyarde³¹. Plusieurs exemples assez bien documentés illustrent ce système.

C'est selon ce système qu'en 1303, le comte Amédée V de Savoie fit construire la *bâtie* des Mortes, au sud-est de Montmélian, sur une terre apparemment située dans les possessions dauphinoises (**fig. 2**). Après plusieurs attaques infructueuses contre le chantier, les Dauphinois parvinrent à l'incendier

28 Grenoble, AD de l'Isère, 8B263, f. 16, 17v, 18, c. cel. Saint-Sorlin, 1323-1324.

29 Dijon, AD de la Côte-d'Or, B10153 (4), p. 24, c. c. Treffort, 1318-1319.

30 Dijon, AD de la Côte-d'Or, B9592, p. 4, c. c. et p. Saint-Germain, 1339.

31 A. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey...*, p. 95-105.

en 1305. Elle fut reconstruite en 1339. Une délégation dauphinoise alla protester à Chambéry contre cet empiètement renouvelé, mais elle ne reçut aucune écoute. Malgré les bombardements effectués depuis la *bâtie* des Belles-Marches construite en représailles à peu de distance, la *bâtie* savoyarde demeura. Le dauphin, ne parvenant pas à lever de troupes pour aller la détruire, en appela au pape qui nomma l'évêque de Sion pour diriger l'enquête et arbitrer le conflit. Ce dernier trancha logiquement en faveur du dauphin puisque le souverain pontife était alors candidat à l'achat de la principauté³². Mais le comte Aymon de Savoie refusa d'évacuer la *bâtie* qui demeura savoyarde.

Les comptes savoyards de Saint-Trivier-de-Courtes (en Bresse Louhannaise) et de Bourg en Bresse attestent des paiements pour une grosse troupe en armes et chevaux qui, avec Edouard, le prince héritier de Savoie, se rendit en mars 1305 « sur le mont Luisandre afin de déterminer le lieu où construire la *bâtie* que son père Amédée a l'intention de faire ici »³³. Un premier site avait déjà été étudié pendant trois jours deux ans plus tôt. En 1305, il fallait que les ultimes repérages se fassent sous haute protection militaire, car l'emplacement se trouvait sur les terres du sire de Varey, vassal du comte de Genevois alors allié du dauphin³⁴. Dès que la *bâtie* fut commencée, le comte considéra que les terres alentour étaient à lui et sous le contrôle de sa fortification. Le dauphin n'admit jamais cette usurpation et fit construire aussitôt une « contre *bâtie* », celle des Allymes.

Enfin, le même grignotage savoyard fut réalisé avec la *bâtie* du Mont-Briton en 1312 en surplomb des gorges du Bréda, en face du château dauphinois d'Avalon (**fig. 2**). La réaction dauphinoise fut de la détruire en mars 1313. Mais cette opération fut assez vaine, car deux mois plus tard le comte la faisait reconstruire en l'entourant d'un second fossé³⁵.

Nous constatons que ces envahissements donnaient d'abord lieu à des représailles armées, puis à la construction quasiment simultanée d'une *bâtie* adverse très proche géographiquement³⁶ et enfin à des négociations et des arbitrages. Les tractations diplomatiques et les enquêtes témoignent toutes de la suspicion ou de la reconnaissance d'une prise de possession territoriale intempestive de la part d'un belligérant sur l'autre. Ainsi, en juin 1314, les accords de Villard-Benoît (Grésivaudan)

32 Nicolas CARRIER et Mathieu de la CORBIERE, *Entre Genève et Mont-Blanc au XIV^e siècle*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2005 ; Vital CHOMEL (dir.), *Dauphiné France, de la principauté indépendante à la province (XII^e – XVIII^e siècles)*, Grenoble, Presses Universitaire de Grenoble, 2013 ; Claude FAURE, « Un projet de cession du Dauphiné à l'Eglise romaine (1338-1340) », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 27 (1907), p. 155-161 ; Jean-Jacques GUIFFREY, *Histoire de la réunion du Dauphiné à la France*, Paris, Académie des Bibliophiles, 1878 ; Anne LEMONDE, *De la principauté delphinale à la principauté royale*, Thèse de doctorat, Grenoble, 2000.

33 Dijon, AD de la Côte-d'Or, B7088, p. 3, c. c. Bourg-en-Bresse, 1304-1305 ; *Ibidem*, B9945, (1), p. 9, c. c. Saint-Trivier-de-Courtes, 1304-1305, *Ibidem*, B9739 (4).

34 Dijon, AD de la Côte-d'Or, B9739 (4), p. 11, c. c. Saint-Rambert, 1302-1303.

35 Ulysse CHEVALIER, *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'an 1349*, Valence, Imprimerie valentinoise, 1913, t. 2, p. 124, n°18603.

36 La *bâtie* dauphinoise des Allymes n'est séparée que de 800 m à vol d'oiseau de celle de Luisandre. Celle de Bellemarche contre les Mortes n'était distante que d'à peine plus de la portée d'un engin d'artillerie.

prévoyait l'envoi de prud'hommes librement choisis par chacun des deux opposants pour, qu'à propos de Luisandre, « les questions et doutes qui ont été soulevés à propos des limites, territoires ou mandements entre les mandements et territoires d'Ambronay, de Saint-Rambert et de Luisandre d'un parti (savoyard) et les châteaux de Saint-Germain et de Leyment et leur mandement et territoires de l'autre parti (dauphinois) lesquelles susdites incertitudes sur les limites, extrémités et bornes seront posées et désignées par deux probes hommes...»³⁷. Nous ne connaissons pas les conclusions établies par la délégation, toujours est-il que la *bâtie* de Luisandre resta savoyarde.

Par le même traité de Villard-Benoît, le comte Amédée V reconnaissait l'empiètement savoyard opéré avec la construction de la *bâtie* du Mont-Briton. Il acceptait de l'abandonner à condition de pouvoir la détruire lui-même afin que son ennemi ne puisse l'utiliser contre lui³⁸.

Un instrument de conquête territoriale

La seconde cause de construction d'une *bâtie* venait de la conquête *manu militari* d'un site et d'une région par l'ennemi. Ce qui était, la violence en plus, la même chose que le grignotage subreptice. La prise, en août 1321, du château de Saint-Germain et de toute la plaine d'Ambronay entre l'Ain et la montagne, ajoutée à l'incapacité militaire du dauphin à pouvoir les reprendre³⁹ ont contraint le jeune dauphin Guigues VIII et son tuteur à construire, un an et demi plus tard, plusieurs fortifications au bord de la rive gauche de l'Albarine (**fig. 1**). La mise en défense dauphinoise commença au printemps 1323, par l'aide financière et militaire que le dauphin apporta à son vassal Guigonet de La Palud, pour la construction d'une *bâtie* sur son fief à Saint-Maurice-de-Rémens⁴⁰. Comme une trêve avait été signée sous l'égide du Pape sur le pont de Chausson, en avril 1323⁴¹, le prince Édouard de Savoie n'osa pas attaquer le chantier. Des rencontres diplomatiques concernant cette construction furent menées à l'abbaye de Saint-Rambert, par les baillis savoyards et dauphinois, aux environs de la Pentecôte 1323 - 15 mai -⁴², mais elles n'aboutirent pas. Alors, le pontife ordonna la prolongation de la trêve jusqu'en novembre, mais par deux fois, le dauphin

37 Traité de Villard-Benoît, transcrit et édité par Samuel GUICHENON, *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie*, t. 4, Preuves, p. 143.

38 *Ibidem*, p. 145.

39 Voir les longues listes des vassaux du baillage de La Tour-du-Pin condamnés à une amende pour manquement à leurs obligations féodo-vassaliques, à l'occasion de l'affaire de Saint-Germain. Grenoble, AD de l'Isère, 8B261, f. 14v et f. 19v, c. c. Quirieu, 1321 ; *Ibidem*, f. 19v, c. c. Saint-André-de-Briord, 1321-1322.

40 Grenoble, AD de l'Isère, 8B263, f. 16, 17v et 18, c. cel. Saint-Sorlin, 1323-1324. Il s'ensuit une longue liste de clients qui ont formé les troupes de défense du chantier.

41 Florence BEAUME, Paul CATTIN et Jérôme DUPASQUIER, « Les comptes de la châtellenie de Lompnes (Ain), 1272-1329 », *Cahiers du Dreffiat*, 2008, p. 144.

42 *Ibidem*, p. 150.

refusa de signer l'acte papal⁴³, de ce fait la *bâtie* de Saint-Maurice fut attaquée durant cinq jours consécutifs en septembre⁴⁴.

En novembre, sans doute à cause des attaques contre la *bâtie* de Saint-Maurice, mais aussi pour profiter de l'indisponibilité politique savoyarde due à la mort du comte Amédée V, le régent du Dauphiné fit mettre en œuvre la construction d'une *bâtie* sur le mont Saint-Denis, au-dessus du village du Pont-de-Chausson (**fig. 1**). Il s'agissait d'opposer une fortification au château de Saint-Germain, de mieux contrôler les passages par le pont sur l'Albarine et de renforcer, à l'extrémité orientale de la plaine, la ligne frontalière défendue à l'ouest par la *bâtie* de Saint-Maurice. Sans doute occupé par le rapatriement depuis Avignon de la dépouille de son père et par l'organisation de ses funérailles⁴⁵, le comte Edouard n'entreprit aucune action militaire contre cette *bâtie*. En revanche plusieurs rencontres, mais en armes, se déroulèrent sur le pont à Saint-Denis à la fin décembre 1323 et en mars 1324⁴⁶. Aucune n'aboutit à un accord. Face à cette insoluble situation diplomatique dont il était tout autant responsable que ses rivaux, le comte de Savoie réagit en renchérissant sur le système militaire et architectural des *bâties*. Si le château de Saint-Germain pouvait facilement surveiller et contrôler le mont Saint-Denis, il en allait autrement avec la *bâtie* de Saint-Maurice, située à plus d'une lieue de celui-ci, de l'autre côté de la rivière. C'est pour cette raison qu'en avril 1324, commença la construction de la *bâtie* savoyarde de Gironville, à l'ouest de la plaine de l'Ain, à peu de distance au nord de celle de Saint-Maurice-de-Rémens. Ainsi, de part et d'autre de l'Albarine et à chacune des extrémités de la plaine se tenaient, face à l'autre, les fortifications de Saint-Germain et Gironville pour le comte, Saint-Denis et Saint-Maurice pour le dauphin.

Le contrôle des lieux de passage

Outre les limites, les *bâties* avaient également à contrôler et protéger des lieux de passage. Le contrôle et la défense des routes faisaient pleinement partie du programme d'implantation des *bâties*. Nous pouvons même penser qu'il pouvait parfois dépasser en importance le principe du grignotage territorial. La *bâtie* de Luisandre édiflée à partir de 1305 était en réalité le dernier élément d'un programme visant à éviter le passage par Saint-Germain et son péage qui étaient alors dauphinois et de créer un nouvel itinéraire marchand entre Saint-Rambert et Ambronay (**fig. 4**). Ce

43 U. CHEVALIER, *Regeste dauphinois...*, t. 4, p. 548, n° 21713, p. 561, n°21824.

44 Du jeudi 8 au lundi 12 septembre 1323. Dijon, AD de la Côte-d'Or, B9582 (2), peau 14, compte d'inventaire Saint-Germain, 1322-1323.

45 Paul CATTIN, « Billiat et sa région (Ain) au XIV^e siècle », *Cahiers René de Lucinge*, 32 (1997), p.117 -118.

46 Grenoble, AD de l'Isère, 8B263, f. 14v, c. cel. La Tour-du-Pin, 1323-1324 ; F. BEAUME, P. CATTIN et J. DUPASQUIER, « Les comptes de la châtellenie de Lompnes... », p. 151.

programme avait commencé par la restauration du pont sur l'Ain à Pont d'Ain dès 1296⁴⁷ avec, en même temps, la construction d'un grand château, les créations d'une ville neuve et d'une seconde foire. En 1300, alors que le château était capable de se défendre et devenait le centre d'une nouvelle châtelainie, le comte de Savoie établissait en accord avec les Génois et les marchands d'Asti dans le Piémont, un itinéraire commercial qui, protégé par des cavaliers en armes à l'aller comme au retour, passait par la montagne avec la *bâtie* de Luisandre comme relais et appui au point culminant du passage⁴⁸.

Le deuxième exemple est celui de la *bâtie* de Vieu-sous-Varey. Elle fut construite par les Savoyards aux environs de 1330 pour marquer et défendre un petit péage situé au croisement de deux voies de grande circulation⁴⁹. L'une menait de Genève à Lyon en passant par Ambronay puis Ambérieu et le pont de Chausson en venant du Nord. Cette route était une *regordana*⁵⁰. La *Regordana* est la route du pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle depuis le Puy-en-Velay jusqu'à *Puente la Reina*. Par analogie, toutes les voies qui menaient les pèlerins au Puy étaient appelées ainsi. Elle croisait à environ 800 m du pont de Pont-d'Ain une route venant du pont dauphinois de Chazey - construit en 1317 – passant par Saint-Maurice de Rémens et Gironville. Depuis son croisement avec la *Regordana*, elle empruntait le pont sur l'Ain et menait à Bourg-en-Bresse puis en Bourgogne. Avec les marchands, les voyageurs et les pèlerins, il passait beaucoup de monde par ces deux voies, il n'est donc pas étonnant qu'elles aient été jalonnées de plusieurs *bâties* tant savoyardes que dauphinoises.

La bâtie comme point de rassemblement des forces armées

Enfin, les *bâties* avaient également à remplir des fonctions agressives. Elles servaient de lieu de ralliements aux troupes qui constituaient les chevauchées ayant à saccager les campagnes et les installations rivales. Elles étaient aussi des points d'appui et de relais pour des opérations de plus grande envergure telle que la reprise d'Ambronay lors de son insurrection le 20 février 1308⁵¹. Cela

47 Alain KERSUZAN, « Sous la route ... le pont. Sur le pont... la route. Routes et ponts dans les comptes de la châtelainie de Pont-d'Ain » dans Sophie GILOTTE, Yassir BENHIMA, Marie-Odile ROUSSET (dir.), *Les structures de la route médiévale, Actes des journées d'études CHIHAM-Archéorient*, mars 2021, Lyon, éditions du CIHAM, 2022 (à paraître).

48 Alain KERSUZAN, *La bâtie de Luisandre (Ain), Histoire et archéologie d'une fortification savoyarde de frontière au XIV^e siècle*, Chambéry, LLSH, 2010, p. 37-38.

49 Avant 1321 et la prise du château de Saint-Germain, le péage appartenait aux sires de Varey. Quoiqu'il se trouvât sur le mandement savoyard de Saint-Germain, sa gestion fut dès lors tenue par le châtelain-péager de Pont-d'Ain. Il apparaît à cette date dans les comptes de cette entité administrative sous la rubrique spécifique et nouvelle de « petit péage » : Dijon, AD de la Côte-d'Or, B9021 (3), p. 13, c. c. Pont-d'Ain, 1321- 1322, *sq.*. En 1334, le comte de Savoie acceptait, par le traité de Chapareillan, de détruire lui-même la *bâtie* de Vieu-sous-Varey et de ne plus y tenir de péage. Il remit ce dernier à Hugues d'Anthon, seigneur de Varey, selon les lettres données à Voiron le 9 novembre 1334 ; *Ibidem*, B9024 (3), p. 16, c. c. Pont-d'Ain, 1335-1336.

50 Dijon, AD de la Côte-d'Or, B870, f. 2, terrier Saint-Germain-d'Ambérieu, 1344.

51 Alain KERSUZAN « La sécession d'Ambronay - 20 février 1308 - Les comptes à l'encontre des contes », dans Jean-Louis GAULIN et Christian GUILLERE (dir), *La Bresse savoyarde, Actes du colloque de Dijon*, juil. 2014, (à paraître).

commença par le blocage immédiat de toutes les voies de communications afin que l'affaire (*factum Ambroniaci*) ne se répande et qu'aucun renfort ne vienne soutenir les insurgés. Pendant que les corps d'armée se formaient à Pont-d'Ain, Saint-Rambert et Belley ainsi que le prince Edouard l'avait ordonné, on fabriqua en moins de deux jours dix échelles à Saint-Rambert⁵². Dans la nuit du dimanche au lundi 25 février, vingt hommes les portèrent - un à chaque extrémité - à travers la montagne jusqu'à la *bâtie* de Luisandre à proximité de laquelle se regroupaient les contingents venus du Bugey et de Savoie. Au petit matin du 27 février, les deux corps d'armée - Pont-d'Ain et Luisandre - se mirent en route et atteignirent rapidement Ambronay. La reprise fut rondement menée par Hugues de La Rochette, le sénéchal de la chevauchée. Les partisans dauphinois furent arrêtés et emprisonnés avant d'être conduits au Bourget⁵³.

Pour toutes ces raisons, les *bâties* comme les châteaux ont généré et subi un très grand nombre d'agressions qui débutaient au moment même de leur construction. Nous avons vu plus haut que la *bâtie* dauphinoise de Saint-Maurice-de-Rémens avait été attaquée durant cinq jours lors de son édification en 1323⁵⁴. Lors des premiers travaux du château de Rémens en 1343, les charretiers qui apportaient les matériaux nécessaires à la construction abandonnèrent 300 grosses pierres au croisement de la route menant à Rémens, près du « molarde de Sarragin » (Gironville), parce qu'ils n'osaient aller plus loin à cause des menaces dauphinoises⁵⁵. Le 22 août 1312, une semaine après l'expiration d'une trêve, deux expéditions savoyardes furent menées contre le chantier de reconstruction de la *bâtie* des Allymes. Les comptes de plusieurs châtelainies savoyardes parlent d'attaques répétées contre les loges des maîtres maçons et des ouvriers œuvrant à cette *bâtie* et l'envoi de nombreux hommes à l'armée de Luisandre « pour le vendredi suivant la nativité de la vierge (8 septembre), afin de détruire la *bâtie* du dauphin »⁵⁶. Des engins d'artillerie furent apportés depuis Luisandre « pour détruire la *bâtie* que faisait construire le dauphin »⁵⁷.

A cause de ces agressions, les chantiers étaient défendus par de nombreux hommes en armes, à pied et à cheval. Par exemple des hommes venus de plusieurs châtelainies protégeaient le chantier de

52 Dijon, AD de la Côte-d'Or, B9740 (1), p. 2, c. c. Saint-Rambert, 1307-1308.

53 A. KERSUZAN « La sécession d'Ambronay... ».

54 *Supra*, note 43.

55 Paul CATTIN, « La construction d'un château au XIV^e siècle : Château-Gaillard, (Ain) », *Cahiers René de Lucinge*, 26 (1990), p. 21.

56 Dijon, AD de la Côte-d'Or, B9710 (2), p. 5, c. c. Saint-Martin-le-Châtel, 1311-1312 ; *ibidem* B6750 (1), p. 12, 14 et 15, c. c. Bagé, 1311-1312 ; *ibidem* B9161 (4), p. 18, c. c. Pont-de-Vaux, 1312-1313 ; *ibidem* B8054 (4) p. 18, c. c. Jasseron, 1312-1313 ; *ibidem*, B10152 (1) p. 4, c. c. de Treffort, 1311-1313 ; *ibidem* B9740, (8), p. 13, c. c. Saint-Rambert, 1312 ; Turin, Archivio di stato di Torino, inv. 16, rouleau 3, p. 15, c. r. g., 1312-1314.

57 U. CHEVALIER, *Regeste Dauphinois...*, t. 4, n°18448.

Gironville en 1324⁵⁸, de même qu'à Rémens en 1343⁵⁹. Le dauphin paya les clients en charge de la protection du chantier de Saint-Maurice-de-Rémens⁶⁰.

Ensuite, les attaques contre elles restaient innombrables. La *bâtie* des Mortes fut détruite en 1303, celle du Mont Briton en mars 1313. Celle de Gironville fut ravagée par les Dauphinois en 1325. Le châtelain savoyard de Saint-Germain déclare qu'il avait des difficultés à trouver des clients pour garder la *bâtie* de Vieu-sous-Varey, parce qu'elle était sans cesse attaquée par les gens de Varey⁶¹. Aux Allymes, le bourg fondé en 1318 fut incendié en 1321⁶², la garnison de la fortification et tous les hommes de ce bourg furent tués en 1326⁶³, en 1332, une violente attaque menée depuis Luisandre et Saint-Germain tua le lieu-tenant et son frère⁶⁴. La *bâtie* de Corlier fut prise d'assaut par les Savoyards après incendie de la porte en 1330⁶⁵.

...FAITES DE TERRE ET DE BOIS

Les textes tant savoyards que dauphinois appellent *bâties* des fortifications faites de terre et de bois comme Gironville – Vieu-sous-Varey – Saint-Maurice de Rémens - Gourdans – Jonage, selon un plan quadrangulaire, formé par une esplanade ou une levée de terre au sommet de laquelle courait une palissade. Des *chaffaux* (tours en bois) s'élevaient à chacun des angles. Dans la plupart des cas un ou deux fossés concentriques les entouraient. Des édifices à usage domestiques comme les cuisines, une maréchalerie et un bâtiment résidentiel pour le lieu-tenant se tenaient à l'intérieur du périmètre fortifié. Les soldats de la garnison résidaient et dormaient dans les étages des *chaffaux*. La *bâtie* de Gironville donne un exemple type de ce genre de construction⁶⁶ (**fig. 5**) de même que celle de Corlier (**fig. 6**). Le mot *bâtie* est également appliqué à des éléments défensifs de même nature, mais plus modestes, en taille. Ainsi l'accès au pont traversant l'Ain à Pont d'Ain était défendu du côté dauphinois (au sud) par des terreaux (fossés), une levée de terre et un *chaffal* qui constituaient un ensemble protecteur appelé *bâtie*⁶⁷.

58 Dijon, AD de la Côte-d'Or, B9742 (10), p. 49, c. c. Saint-Rambert, 1324-1325 ; *ibidem*, B9021 (7), p. 30, c. c. Pont-d'Ain, 1324-1325 ; *ibidem*, B8058 (1), p.7, c. c. Jasseron, 1323-1325 ; F. BEAUME, P. CATTIN et J. DUPASQUIER, « Les comptes de la châtellenie de Lompnes... », p. 157.

59 Dijon, AD de la Côte-d'Or, B9751 (3), p. 16, c. c. Saint-Rambert, 1345 ; P. CATTIN, « La construction d'un château au XIV^e siècle... », p. 39.

60 Grenoble, AD de l'Isère, 8B263, f. 16, 17v et 18, c. cel. Saint-Sorlin, 1323-1324.

61 Dijon, AD de la Côte-d'Or, B9586, p. 5, c. c. Saint-Germain, 1333-1334.

62 Dijon, AD de la Côte-d'Or, B9742 (4), p. 19, c. c. Saint-Rambert, 1320-1321.

63 Grenoble, AD de l'Isère, 8B265, f. 30v, compte des chevauchées, 1326-1327.

64 Dijon, AD de la Côte-d'Or, B9585 (2), p. 11, c. c. Saint-Germain, 1332-1333 ; Grenoble, AD de l'Isère, 8B265, f. 36, compte pour l'affaire des Allymes, 1332.

65 Grenoble, AD de l'Isère, B9582 (9), p. 32, c. c. Saint-Germain, 1330-1331.

66 *Infra*, la communication de J.-M. POISSON.

67 Chambéry, AD de la Savoie, SA 5765 (1), p. 1, c. o. pour le pont de Pont d'Ain, 1296-1298.

Plus tard en 1343, à Rémens, l'appellation *bâtie* est utilisée pour nommer le creusement des fondations des murailles, des fossés et l'établissement de palissades en avant du chantier⁶⁸ pour le protéger des attaques ennemies alors qu'en arrière de ces défenses s'effectuait la construction directement en pierre du petit château qui fut promu siège de châtelainie alors qu'il était à peine capable de se défendre⁶⁹.

Nous pouvons conclure que, dans les textes, tout début de chantier dans lequel étaient effectués des travaux de terrassement et des élévations de palissades ainsi que toute fortification entièrement faite de bois sur des levées de terre ou sur un solin de pierre portent le nom de *bâtie*⁷⁰. Car, selon la nature du terrain, la levée de terre pouvait être remplacée par des murets de pierres - appelés *charmurs* -. Ceux-ci sont encore visibles au Mont Curnil (**fig. 7**) et attestés par le compte d'œuvre pour les premiers travaux⁷¹. À Corlier, des pierres apparaissent dans les vestiges de l'enceinte entourée de marécages.

L'ensemble de ces structures défensives légères est parfois appelé *molard*. Cela concerne aussi bien les banquettes de terre comme à Gironville⁷² que les *charmurs* au mont Curnil⁷³ et les défenses aux Allymes et à Saint-Denis⁷⁴. Ce terme est spécifique au comté de Savoie qui l'utilise aussi bien pour ses fortins que pour ceux de ses ennemis dauphinois dans les comptes desquels le mot n'apparaît jamais. Cette expression semble plutôt désigner les structures architecturales et défensives de ces fortifications et ne serait pas vraiment synonyme de *bâtie*, terme qui représenterait davantage la fortification elle-même avec son rôle et son statut. En effet, les *molards* sont systématiquement appelés *bâties* quelques temps plus tard quand la fortification est en passe d'être terminée. C'est le cas pour le Mont Curnil et Saint-Denis. C'est également par *molard* que sont appelés les vestiges de la banquette de la *bâtie* de Gironville en 1343, dix-huit ans après sa destruction par les Dauphinois⁷⁵.

Ce système de défense en terre et en bois était somme toute rudimentaire, mais il avait l'avantage d'être rapide et simple à mettre en œuvre et offrait en peu de temps une vraie protection. Il était assez économique, car la terre tirée des fossés fournissait les matériaux des levées. De plus il ne nécessitait pas l'embauche de spécialistes tels que les tailleurs de pierres et les maçons.

68 P. CATTIN, « La construction d'un château au XIV^e siècle... », p. 13, 25.

69 *Ibidem*, p. 45.

70 Dijon, AD de la Côte-d'Or, B9596 (3), p. 20, c. c. Saint-Germain, 1345-1346.

71 F. BEAUME, P. CATTIN et J. DUPASQUIER, « Les comptes de la châtelainie de Lompnes... », p. 98-102.

72 P. CATTIN, « La construction d'un château au XIV^e siècle... », p. 21.

73 F. BEAUME, P. CATTIN et J. DUPASQUIER, « Les comptes de la châtelainie de Lompnes... », p. 98-102.

74 *Ibidem*, p. 151.

75 P. CATTIN, « La construction d'un château au XIV^e siècle... », p. 21.

DES BATIES EN PIERRE ?

Certaines de ces *bâties* furent reconstruites en pierre quelques années plus tard. Ce fut le cas des Allymes à quelque distance de la bâtie originelle et, par-dessus l'ancienne, celles de Luisandre en 1312 et de Rouelbeau dans la région de Genève, après 1339⁷⁶. Bien que rien n'ait changé quant à leurs fonctions, leur statut et leur rattachement à un centre de châtelainie, elles furent dès lors appelées châteaux. De même leur lieu-tenant ou gardien fut désormais qualifié de châtelain quoique son rôle, ses responsabilités et sa dépendance soient restés les mêmes qu'auparavant. Ce « château » et son « châtelain » n'avaient pas plus à gérer de recettes, dépenses, droits juridiques et fiscaux qu'ils en avaient lorsque la fortification était en matériaux légers. De même, la fondation d'un bourg à côté de ces « châteaux » comme à Luisandre⁷⁷ et aux Allymes en 1318, ne modifiait pas forcément leur statut. Certes c'est peu après cette date que les Allymes devinrent centre d'une châtelainie, mais Luisandre continua à être sous la gouverne de Saint-Rambert jusqu'au traité de Chapareillan en 1334, date à laquelle elle passa sous celle de Saint-Germain. L'adjonction d'un bourg dont le peuplement était grassement subventionné par les princes⁷⁸, n'était qu'une des façons de marquer et consolider leur emprise territoriale.

Une difficulté s'élève alors pour l'historien et l'archéologue. Si le mot *bâtie* peut être pleinement retenu pour les fortifications en terre et en bois, comment appeler celles qui sont appelées châteaux par les textes alors que du point de vue fonctionnel et statutaire, elles sont absolument identiques à celles faites en matériaux périssables ? Ce ne sont pas des châteaux puisqu'aucun droit ou pouvoir n'est fixé sur elles et qu'elles sont toujours sous la tutelle des forteresses. Elles n'ont pas même les éléments architecturaux représentatifs du pouvoir castral comme une *aula*, une *camera* ou une *capella*. Il peut donc se produire une confusion quant à l'identité et l'histoire de ces fortifications en les appelant châteaux.

Il convient donc d'adopter une sorte de convention - déjà de mise - et d'établir l'appellation en fonction de la vocation de ces fortins avancés⁷⁹. Ainsi, ces édifices qu'ils soient de terre et de bois ou en pierre seront appelés *bâties* par les chercheurs. Il en sera de cette manière jusqu'à ce qu'ils deviennent des centres de châtelainie à part entière comme le furent les Allymes en 1319 et Saint-Denis en 1334 et que des comptes y soient tenus, puis rendus par un officier spécifique⁸⁰. Pour autant, même à cette époque ces châteaux continuèrent à manquer cruellement de moyens et

76 Michelle JOGUIN-REGELIN, voir *infra* la communication relative à cette *bâtie*.

77 Dijon, AD de la Côte-d'Or, B9741 (3), p. 22, c. c. Saint-Rambert, 1317-1318.

78 *Ibidem*, p. 22-23 ; *ibidem*, B9742 (7), dos de la peau 23, 1318.

79 C'est en quelque sorte la même chose que pour le mot *miles* que l'on traduit par chevalier par rapport à la fonction et au mode du service militaire rendu par l'homme.

80 Grenoble, AD de l'Isère, 8B264, f. 14, c. c. Saint-Denis, 1326.

restaient sous perfusion, car ils recevaient régulièrement de nombreuses aides matérielles et financières ne serait-ce que pour payer les salaires de la garnison⁸¹. Comme au temps où ils n'étaient que *bâties*, leur fonction restait essentiellement guerrière, ainsi qu'en atteste leur inféodation à la fin de la guerre en 1355, voire même avant quand il fut clairement établi que l'on avait plus besoin d'eux. Le prince voyait ainsi un moyen de se libérer des dettes envers ses officiers, de gagner de l'argent par les droits d'*introge* et de ne plus en dépenser pour leur entretien. Luisandre était inféodé dès 1343 à Lancelot Guyot, Les Allymes en 1354 à Nicod François, Rémens en 1357 aux Longecombe et Saint-Denis en 1358 aux d'Estrée. La politique des princes se croisait avec celle des hobereaux qui avaient avancé les sommes nécessaires au fonctionnement du réseau castral afin d'arriver, à terme, à gagner un château⁸².

CONCLUSION

Les *bâties* dans l'espace savoyard et le nord du Dauphiné étaient au XIII^e et XIV^e siècles des édifices fortifiés nés de la guerre et faits pour la guerre. Bien que les textes comptables de ces deux principautés les décrivent comme étant faites de bois et de terre, on ne peut réduire cette appellation aux seules fortifications édifiées avec ces matériaux. Plusieurs de ces *bâties* ont été reconstruites en pierre et ont gardé la même fonction militaire et le même statut d'entière dépendance envers un grand château, chef-lieu de châtelainie. L'usage fait par les comptes des mots châteaux et châtelains pour désigner ces fortins reconstruits en pierre et leurs gardiens peuvent induire en erreur les analyses historiques et archéologiques. Le mot *bâtie* est donc à utiliser en fonction du rôle et du statut des fortifications annexes d'un château plutôt qu'aux éléments architecturaux qui les composent.

Enfin, il existe dans les zones en guerre étudiées ici, des résidences de petits hobereaux que l'on peut clairement assimiler à des maisons fortes, mais qui en souvenir sans doute des matériaux utilisés à l'origine de leur construction s'appelaient *bâties* sans avoir pour autant les fonctions des fortins avancés des centres de châtelainies tels que nous venons de le voir. Par exemple, la Bâtie sur Cerdon fut la résidence fortifiée que l'un des sept fils de Boson de La Balme fit construire sur son héritage et pour laquelle il rendit hommage au sire de Thoire en 1178⁸³.

Liste des abréviations utilisées dans les notes

81 Grenoble, AD de l'Isère, 8B266 ; 8B267, c. c. Quirieu, 1334-1335. Dijon, AD de la Côte-d'Or, B9743 (4), p. 15, c. c. Saint-Rambert, 1327-1328 ; *ibidem*, B9601 (4), p. 22, c. c. Saint-Germain, 1352.

82 Alain KERSUZAN, « Se ruiner pour le prince, mais avoir un château. Stratégies familiales dans le comté de Savoie (fin XIII^e – fin XV^e siècles) », dans Anne-Marie COCULA et Michel COMBET (dir.), *Château et stratégies familiales, Actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord*, sept. 2006, Pessac, Ausonius, 2007, p. 51 - 65.

83 S. GUICHENON, *Histoire de Bresse et de Bugey...*, t. 1, p. 11.

A.D.A. : Archives départementales de l'Ain

A.D.C.O. : Archives départementales de la Côte-d'Or

A.D.I : Archives départementales de l'Isère

A.S.T. : Archivio di Stato Torino

c. c. : compte de châellenie

c. b. : compte de baillage

c. o. : compte d'œuvre

c. cel. : compte de cellérierie.

Bibliographie

Florence BEAUME, Paul CATTIN, Jérôme DUPASQUIER, « Les comptes de la châellenie de Lompnes (Ain), 1272-1329 », *Cahiers du Dreffiât*, Bourg-en-Bresse, 2008.

Félix BERNARD (abbé), *Histoire de Pontcharra-sur-Bréda et du mandement d'Avalon des origines au XIX^e siècle*, Dardel, Chambéry, 1996.

Louis BLONDEL, Henri PANSU, « Le château des Allymes, ses origines et son importance stratégique à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle », *Cahiers René de Lucinge*, 6 -7, Ambérieu, 1964, p. 5-11.

Antoine BON, « Fouilles exécutées en 1965 au château des Allymes », *Cahiers René de Lucinge*, n° 8, Ambérieu-en-Bugey, 1966, p. 12-16.

Antoine BON, « Le château des Allymes, description archéologique », *Cahiers René de Lucinge*, n° 7, Ambérieu-en-Bugey, 1965, p. 11-18.

Antoine BON, « Quatre campagnes de fouilles au château des Allymes », *Cahiers René de Lucinge*, n° 12, Ambérieu-en-Bugey, 1967, p. 1-13.

Paul CATTIN, « La construction d'un château au XIV^e siècle, Château-Gaillard », *Cahiers René de Lucinge*, n° 26, Ambérieu-en-Bugey, 1990.

Paul CATTIN, « Les comptes de la châellenie des Allymes à l'époque dauphinoise », *Cahiers René de Lucinge*, n° 20, Ambérieu-en-Bugey, 1977.

Paul CATTIN, « Les comptes relatifs à la construction de la bastide de Gironville », *Cahiers René de Lucinge*, n° 24, Ambérieu, 1982.p. 21-24.

Odette CHAPELOT, « La maîtrise d'œuvre dans les châteaux du comté de Savoie au XIV^e siècle », *Bâtir au Moyen Âge, Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre au XIV^e siècle Actes du colloque de Vincennes, octobre 1998*, EHESS, Paris, 2001.

Mathieu CORBIERE (de la), « Les comptes de châtelainie au service de l'archéologie castrale : Le château gésien de La Corbière (Ain) 1301-1407 », *Pages d'archéologie médiévale en Rhône-Alpes*, III, CIHAM, Lyon, 1996, p. 35-45.

Laurent D'AGOSTINO, Evelyne CHAUVIN-DEFLEURS, *Les fortifications médiévales de Saint-Rambert-en-Bugey*, Prospection thématique, Rapport d'opération archéologique, A.A.A., 2017, p. 83-102.

Laurent D'AGOSTINO, Evelyne CHAUVIN-DEFLEURS, *Ambérieu-en-Bugey (01) Château des Allymes, La tour carrée et le logis*, Résultats scientifiques et inventaires, Éveha, 2 vol., 2017.

Bernard DEMOTZ, « À propos des *clientes* du comte de Savoie aux XIII^e et XIV^e siècles », *Le combattant au Moyen Âge, Actes du XVIII^e congrès de la S.H.M.E.S.P.* Montpellier, 1987, Paris La Sorbonne, 1988, p. 257-265.

Franck GABAYET, *La bâtie de Vieu-sous-Varey, Le pont rompu*, rapport de fouilles, INRAP, 2018.

Jean-Louis GAULIN, Christian GUILLERÉ, « Des rouleaux et des hommes : premières recherches sur les comptes de châtelainies savoyardes », dans *Études Savoisiennes*, n° 1, Chambéry, Institut d'Études Savoisiennes, 1992, p. 51-108.

Alain KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey - Les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné 1282- 1355*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 2005.

Alain KERSUZAN, *La bâtie de Luisandre (Ain), Histoire et archéologie d'une fortification savoyarde de frontière au XIV^e siècle*, LLSH. Chambéry, 2010

Alain KERSUZAN, *Châteaux et fortifications au Moyen Âge dans l'Ain des montagnes*, Patrimoine des pays de l'Ain, Bourg-en-Bresse, 2015.

Alain KERSUZAN, « L'organisation technique et financière des chantiers dans la construction des châteaux forts savoyards dans l'ancienne Manche des Coligny » *Études savoisiennes*, 9/10, Chambéry, 2000-2001, p. 169 - 175.

Alain KERSUZAN, « La mesure standardisée des toises de construction dans les châteaux forts du comté de Savoie fin XIII^e - fin XIV^e siècle », *La Mesure, espaces, hommes et techniques, Actes de*

la journée d'étude du C.F.M.H. Paris, Sorbonne, déc. 2006, Cahiers de métrologie n° 24-25, 2006 - 2007, p. 21 - 28.

Alain KERSUZAN, « Se ruiner pour le prince, mais avoir un château. Stratégies familiales dans le comté de Savoie (fin XIII^e – fin XV^e siècles) », *Château et stratégies familiales, Actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord*, sept. 2006, A.-M. COCULA - M. COMBET (dir.), Ausonius, Bordeaux, 2007, p. 51 - 65.

Alain KERSUZAN, « Le financement des fortifications savoyardes pendant la guerre contre le Dauphiné (1282-1355) », *Aux sources de l'histoire des châteaux, Actes de la journée d'étude d'Annecy*, déc. 2015, Annecy, 2016, p. 42 - 50.

Arnaud LETAILLEUR, *Étude du mobilier militaire de la bâtisse de Gironville et du château de Saint-Germain-d'Ambérieu (Ain)*, Mémoire de Master, J.-M.-POISSON (dir), 2014.

Bernard MANDY, « La barbacanne des Allymes, étude archéologique », *Cahiers René de Lucinge*, n° 19, Ambérieu-en-Bugey, 1975, p. 4-11.

Chantal MAZARD, « Les châteaux delphinaux du Grésivaudan d'après l'enquête de 1339", *Art et archéologie en Rhône-Alpes*, 6, 1990, p. 83-87.

Jean-Michel POISSON, « Recherches archéologiques sur un site fossoyé du XIV^e siècle, la bastide de Gironville « fort sarrazin », Ain, Château-Gaillard », *Études de castellologie européenne*, 12, 1984, p. 225-236.

Jean-Michel POISSON, « La bastide de Gironville à Ambronay » *Châteaux de terre: de la motte à la maison forte*, Direction des antiquités historiques de la région Rhône-Alpes, C.I.H.A.M. – C.A.H.M., Grenoble et Isère, 1988, p. 61-64.

Jean-François REYNAUD, « La bastie de Luisandre », *Cahiers René de Lucinge*, n° 24, Ambérieu-en-Bugey, 1982 -1983, p. 19-20.

Jacques RICHARD-MOLLARD, *Une châtelainie dauphinoise à la fin du Moyen Âge. Le mandement de La Buissières en Grésivaudan du XII^e siècle à la fin du XV^e siècle*, Archives départementales de l'Isère, Grenoble, 1934.

Hervé TARDY, *Le Grésivaudan au Moyen Âge*, Historicone, Annecy, 2006.

Suzanne TENAND-ULMANN, Paul CATTIN, *Le château des Allymes*, Ambérieu, 1991.